L'ÉTOILE

Bulletin municipal | Vol. 12 n.1 | Hiver 2022

Prendre note qu'au moment d'aller sous presse, tous les événements indiqués dans cette édition étaient encore prévus au calendrier. Par contre, vu la situation actuelle avec la COVID-19, ils pourraient être modifiés ou même annulés au besoin. Nous vous tiendrons informés via nos différentes plateformes.

Mot de la mairesse

Cher.e.s ami.e.s, collègues, voisin.e.s ; chère communauté de Sainte-Anne-des-Lacs, ainsi qu'à tout.e.s les professionnel.l.e.s à leur service, voici des nouvelles de votre conseil municipal.

Ses membres sont au travail afin d'asseoir une vision commune dans un plan de travail concret, qui sera la base du budget pour l'année 2022. De très gros dossiers seront à traiter cette année tel que les sites contaminés et la mise à jour des bâtiments municipaux pour ne nommer que ceux-là.

Nous remettons sur pieds les différents comités de travail. Vous serez, en votre qualité de citoyen.n.e.s, appelé.e.s à joindre certains d'entre eux afin de vous impliquer directement dans l'élaboration des projets structurants pour notre communauté. Restez à l'affût des invitations dans les semaines et les mois à venir.

Par exemple, nous aurons d'importantes décisions à prendre concernant les bâtiments municipaux ainsi que l'usage et la vocation que nous souhaiterons leur attribuer. Je crois qu'il est primordial d'impliquer la communauté dans ces décisions importantes afin de créer des projets rassembleurs.

À la MRC, nous sommes représentés dans les comités et organismes suivant : SOPAIR, comité logement, Groupe partenaire famille, Carrefour jeunesse, le comité culture et le comité Gestion de matières résiduelles.

Notre municipalité, ainsi que l'ensemble de la région des Pays-d'en-haut, faisons face à un enjeu social et économique d'une grande importance : le logement abordable. À Sainte-Anne-des-Lacs, comme dans l'ensemble de la région, les travailleurs, les aînés et les familles ont de la difficulté à se loger. Notre économie en souffre puisque les travailleurs quittent la région et notre municipalité, faute de trouver du logement. Les aînés sont déracinés de leur communauté, incapables de trouver un endroit où se loger à proximité de leur filet social.

Nous vivons une crise sans précédent qui demandera du leadership au niveau politique. À Sainte-Anne-des-Lacs, nous allons nous pencher sérieusement sur cet enjeu dans les prochains mois et nous allons voir comment il nous serait possible de contribuer à la solution. Je vous invite également à me contacter pour me faire part de vos idées, de vos préoccupations et de votre vécu concernant cet enjeu.

Pour terminer, je joins ma voix à celle du conseil pour vous souhaiter une heureuse année 2022. Nous avons tous fait de grands sacrifices afin de passer à travers cette pandémie et nous devrons continuer à en faire. J'espère que cette nouvelle année vous apportera beaucoup de joie et surtout, vous permettra de vous réunir avec les personnes qui vous sont chères.

Catherine Hamé Mulcair, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs

Conseil municipal

Catherine Hamé Mulcair
Mairesse
450 224-2675 poste 258
chamemulcair@sadl.qc.ca

Virginie Lupan
Conseillère du district 1
virginielupan@hotmail.com

Jean Sébastien Vaillancourt
Conseiller du district 2
jsv.sadl@gmail.com

Helen Morrison
Conseillère du district 3
hmorrison@sadl.qc.ca

Louis Dupuis
Conseiller du district 4
louisdupuis@icloud.com

Caroline Desrosiers
Conseillère du district 5
cdesrosiers@cdlegal.ca

Sylvain Harvey
Conseiller du district 6
sylvainharveysadl@gmail.com

Administration

Taxes municipales 2022

Puisque l'adoption du budget 2022 a été retardée au 31 janvier 2022 afin de laisser le temps aux membres du nouveau conseil municipal d'entrer en poste et ainsi prendre des décisions éclairées, vous recevrez un autre bulletin municipal, comprenant tous les détails sur le budget ainsi que les taxes municipales au mois de février 2022.

Administration

Nouveaux résidents

Une page a été créée sur notre site Internet pour aider les nouveaux ainsi que les plus anciens résidents, à trouver facilement les renseignements les plus souvent recherchés.

Pour accéder à la page, visitez le :

sadl.qc.ca/nouveaux-residents

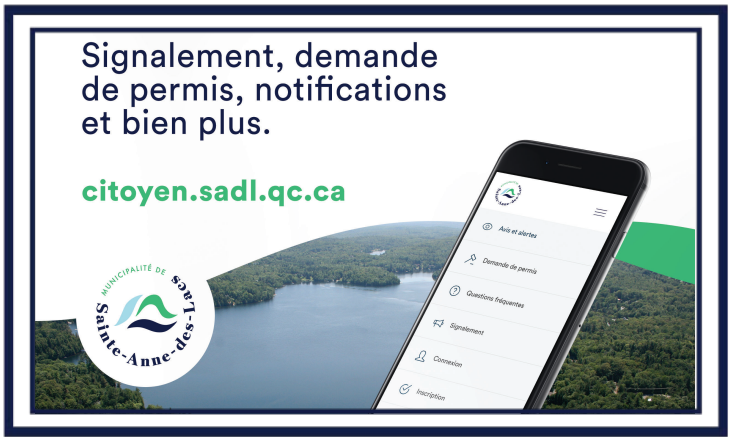

Êtes-vous inscrits sur le portail citoyen ?

Ce portail vous permet d'effectuer vos demandes de permis ainsi que vos signalement rapidement et simplement.

Pour accéder à VOTRE portail citoyen, visitez le :

citoyen.sadl.qc.ca

Service de la sécurité incendie

Les cendres chaudes

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Mais que doit-on faire avec ces cendres ? Voici la procédure idéale.

- Videz régulièrement les cendres du foyer;
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible;
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile;
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant pendant au moins quatre semaines avant d'être jetées dans le bac de matières organiques;
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage;
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone. C'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.

Service de la sécurité incendie

Avez-vous un plan d'évacuation ?

La nature ne pardonne pas. Ne soyez pas à sa merci !

Le verglas, les vents violents, les tempêtes de neige ne sont que quelques exemples de risques potentiels pouvant survenir l'hiver qui pourraient occasionner des pannes de courant de longue durée.

En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt ?

Un plan familial d'urgence est très utile en cas de danger. Prenez quelques minutes pour préparer le vôtre. C'est si simple !

Afin de vous aider, voici quelques éléments à garder en tête pour un plan d'évacuation réussi.

Ayez chez vous, en tout temps, une trousse d'urgence qui contient les articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence.

- Chandelles, briquet et/ou allumettes;
- Nourriture non périssable;
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles;
- Lampe de poche;
- Trousse de premiers soins;
- Eau potable (2 litres par personne par jour, pour au moins 3 jours).

Faites le plan d'évacuation de votre maison.

- Les sorties de secours;
- Les trajets pour se rendre aux sorties de secours;
- Le point de rassemblement situé à l'extérieur;
- L'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

Dressez une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence.

Membres de votre famille, amis, garderie, école, municipalité, etc.

Planifiez quelques itinéraires différents pour quitter votre quartier.

Prévoyez un autre chemin au cas où des routes seraient impraticables. Pour votre sécurité, n'oubliez pas de signaler aux responsables des mesures d'urgence de votre municipalité que vous avez quitté votre domicile et l'endroit où vous logez.

Dressez un inventaire de vos biens, avec preuves d'achat, photos ou bandes vidéo.

Conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile en lieu sûr, au bureau par exemple.

À la maison, assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.

Pour toutes questions ou pour plus de renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie.

Service de sécurité incendie

Travaux publics

L'emprise municipale

Puisqu'il arrive fréquemment que les citoyens confondent la bordure de chemin pour la limite de leur terrain, nous avons créé une image explicative de ce qu'est l'emprise municipale.

L'emprise municipale, bien souvent beaucoup plus grande que ce que l'on pense, comprend : le chemin, l'accotement ainsi qu'une partie de votre terrain.

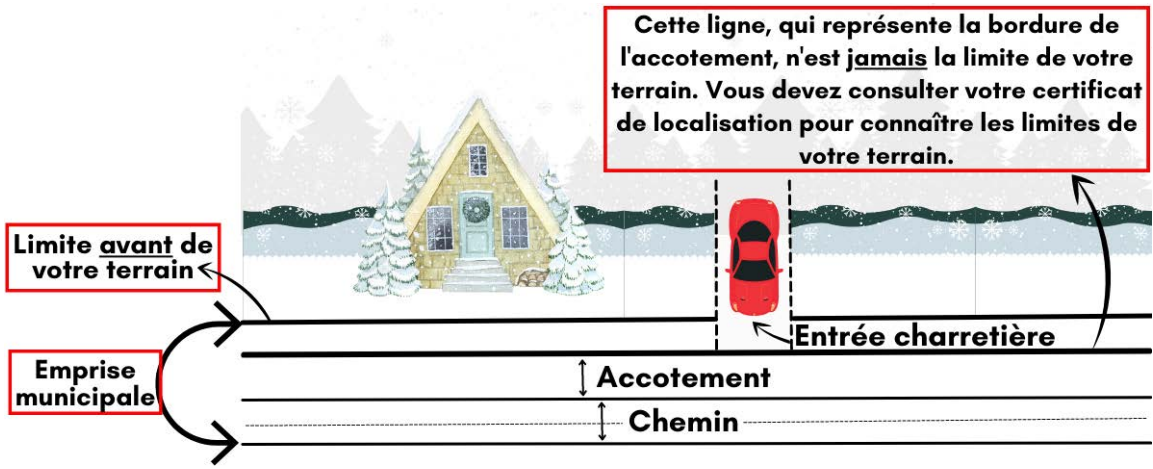

Afin de connaître les limites de votre terrain, il vous faut consulter votre certificat de localisation.

Réclamation en lien avec les opérations de déneigement

Avant d'effectuer une demande de réclamation pour un bris en lien avec les opérations de déneigement, il vous faut en premier lieu, vous assurer que ce bris n'a pas été causé dans l'emprise municipale.

Puisque cette dernière doit être libre de tout objet, en tout temps, nous ne pouvons être tenus responsables des bris occasionnés dans cette zone.

Pour accéder à tous les détails sur le processus de demande de réclamation, visitez le : sadl.qc.ca/deneigement

La date limite pour déposer une demande est le 15 mai de chaque année.

Travaux en période hivernale

Effectuer des travaux en hiver comporte son lot de défis tel que la circulation de véhicules lourds.

Cependant, nous désirons vous rappeler que les demandes d'épandage d'abrasifs pour des besoins spécifiques et privés font partie des défis à assumer par l'instigateur du projet et non par la municipalité.

Il vous faut prévoir ces déplacements et faire affaires avec un entrepreneur privé pour réaliser vos demandes privées. Il nous est impossible, en tant que municipalité, de répondre à toutes les demandes privées de chaque citoyen.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur tous les chemins, en tout temps, sous peine de contravention.

Vignettes de stationnement temporaires

Si vous effectuez des travaux (nouvelle construction), que vous prévoyez une fête ou autre événement particulier à votre domicile et que vous vous attendez à ce que plusieurs véhicules aient à se stationnent à proximité de votre domicile, nous vous invitons à utiliser les stationnements municipaux en avisant préalablement la Municipalité. Si cette option n'est pas possible, il vous est possible d'effectuer une demande pour recevoir des vignettes de stationnement temporaires via notre site Internet.

Prendre note que chaque demande est vigoureusement évaluée vu l'étroitesse de nos chemins. Veuillez également noter qu'aucune vignette temporaire n'est autorisée lorsque la température pourrait rendre la situation dangereuse (ex. : lors de chute de neige).

Pour accéder à tous les détails sur les vignettes de stationnement temporaires ou pour faire une demande, visitez le : sadl.qc.ca/vie-citoyenne/voirie/stationnement/

HIVER 2022

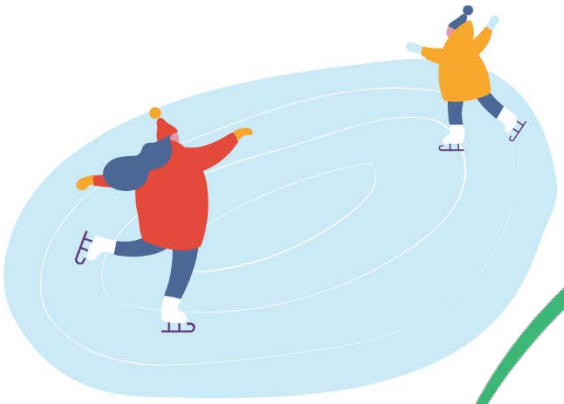

On patine ?

Une patinoire à bande ainsi qu'un rond de glace sont ouverts du lundi au dimanche de 10 h à 22 h.

On glisse ?

Une glissade familiale est aménagée en face de la bibliothèque.

Prêt de tubes

Un employé municipal sera présent les samedis uniquement pour le prêt de tubes. Il vous est cependant possible d'apporter vos tubes pour les autres journées de la semaine.

Au parc Henri-Piette

723 ch. Sainte-Anne-des-Lacs

Inscription jusqu'au

7 janvier 2022

Début des cours

Entre le 17 janvier et le 8 février

Information et inscription :

sadl.qc.ca | loisirs@sadl.qc.ca | 450 224-2675 p.262

La fête des boules de neige

19 février 2022

De 11 h à 16 h

Au parc Henri-Piette

Atelier de sculpture sur glace

Atelier de bonhomme de glace

Spectacle de confection d'une sculpture de glace

Jeux d'habileté

Avec la présence des pompiers

Hockey avec bâtons gonflables géants et énorme rondelle

Jeux gonflables

Minigolf

Devenez bûcheron d'un jour

Concours de godendart

Tire sur la neige (2 $)

Gratuite pour les 100 premières personnes.

Kiosque de nourriture ($)

Mascottes et bien plus encore !

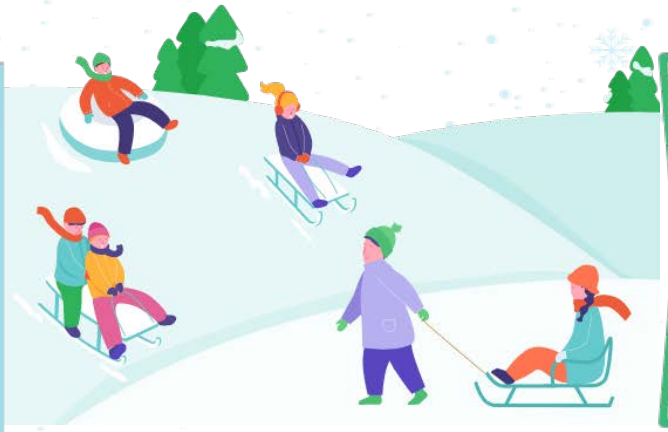

Semaine de relâche scolaire en folie !

Du 27 février au 4 mars 2022

Une belle programmation d'activités pour toute la famille sera offerte !

Surveillez, dans les prochaines semaines, notre programmation complète sur notre site Internet.

Activité du Club Optimiste

Encore une fois cette année, le Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Lacs organisera l'activité de glissades sur tube pour la semaine de relâche scolaire.

Les détails de cette activité seront publiés sous peu via les médias de la municipalité (infolettre, Facebook, site Internet).

Bibliothèque

Semaine de la relâche scolaire

Horaire spécial

- Lundi : 10 h à 16 h
- Mardi : 10 h à 18 h
- Mercredi : 10 h à 18 h
- Jeudi : 10 h à 16 h
- Vendredi : 13 h à 20 h
- Dimanche : 9 h 30 à 12 h 30

Une naissance un livre

Ce service sera relancé ce printemps.

Informez-vous !

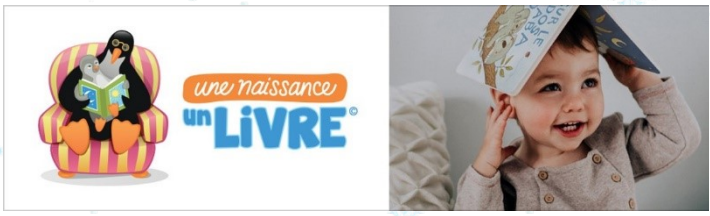

Pour plus de détails sur les activités de la bibliothèque :

biblio@sadl.qc.ca

450 224-2675 poste 300

mabibliotheque.ca/sainte-anne-des-lacs

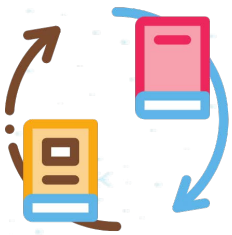

Croque-livre

Même l'hiver, ce service est disponible au chalet de patin.

Bibliothèque

Empruntez un musée

La bibliothèque vous permet maintenant d'Emprunter un musée !

Des laissez-passer pour le Musée d'art contemporain des Laurentides de Saint-Jérôme sont maintenant disponibles. Ils vous permettent de visiter les expositions du musée gratuitement.

Laissez-passer pour adultes et famille de disponibles.

Février et ses coups de coeur

Venez découvrir les coups de cœur des citoyens qui, suite à la lecture d'un livre, vous le suggèrent en lecture. Luciole et Véro vous en suggéreront également !

Heure du conte

Les heures du conte se poursuivent, à raison de deux dimanches par mois.

Consultez le site Internet pour obtenir l'horaire complet.

Club de lecture

Vous aimeriez avoir un club de lecture ?

Faites-nous part de votre intérêt en nous écrivant à biblio@sadl.qc.ca

Exposition de peinture

Ce printemps, la bibliothèque mettra à la disposition des artistes quelques espaces muraux afin qu'ils puissent exposer leurs œuvres.

Les artistes sont donc invités à soumettre leur portfolio à l'adresse suivante : biblio@sadl.qc.ca.

Une priorité sera accordée aux artistes de Sainte-Anne-des-lacs.

Camp de jour

Été 2022

Tu rêves de travailler dans un camp de jour et de faire partie d'une équipe dynamique ?

Notre camp de jour Magicoparc, offre plusieurs possibilités qui te permettront de :

- Relever de nouveaux défis;
- Développer et/ou approfondir des connaissances;
- Développer et/ou approfondir des compétences et bien plus encore...

Opportunités d'emplois de disponibles :

- Animateurs;
- Accompagnateurs;
- Chef de camp;
- Coordonnateur de camp;
- Éducateur spécialisé.

Intéressé ?
Envoie ton CV dès maintenant :

loisirs@sadl.qc.ca

P.S. la formation plus bas est obligatoire. Inscris-toi !

PROGRAMME DAFA

DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

FORMATION

8-9-10 AVRIL &
22-23-24 AVRIL 2022

ADRESSE

670 RUE PRINCIPALE
PIEDMONT QC
J0R 1K0

INSCRIPTION

1ER MARS AU 1ER AVRIL 2022

WWW.PROGRAMMEDAFA.COM

COÛT 90 $

INFORMATION

450 227-1888 POSTE 230

TECHLOISIRS@PIEDMONT.CA

Certification obligatoire (33 h) pour travailler en animation dans les camps de jour municipaux de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Organismes

MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS-D'EN-HAUT

La maison de la Famille des Pays-d'en-Haut est située à Sainte-Adèle et offre des activités dans plusieurs municipalités et villes de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Pour toute information :

450 229-3354

maisondelafamille.com

480 rue des Capucines, Sainte-Adèle

La Table des aînés renaît !

Depuis 1998, la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut est un lieu de concertation où ses membres identifient les problématiques concernant la qualité de vie des aînés.

Le contexte de la pandémie a obligé la Table à se réorganiser. À la suite d'un processus de réflexion et de consultation, la Table a obtenu ses lettres patentes et est devenue un organisme incorporé.

Pour contribuer à faire la différence pour nos aînés ou pour devenir membre, contactez-nous.

tableainesPDH@gmail.com.

Héritage Plein Air du Nord

Merci aux bénévoles qui entretiennent les sentiers et aux propriétaires qui nous permettent de circuler sur leur terrain. Le respect des règles en place est important pour eux.

Bon hiver à tous !

Visites amicales et appels bon matin

Le but de ces deux programmes est de briser l'isolement chez nos aînés en m²me temps de s'assurer que leur santé est bonne et que tout va bien pour eux.

En l'absence de réponse ou en cas de problème, les intervenants de l'entraide peuvent prévenir la famille immédiate, les services sociaux, le voisinage ou encore les services policiers.

Pour toute information, communiquez avec l'entraide b®n®vole des Pays-d'en-Haut :

450 229-9020

entraidebenevolepdh.com

1013 rue Valiquette, Sainte-Adèle

ABVLACS dit MERCI à ses collaborateurs

Été 2021, un autre succès !

À toi, Jeannie Kavanagh et aux équipes de Sentinelles, pour vos inspections visuelles de nos lacs pour prévenir la présence du myriophylle à épi.

À vous, Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement de la municipalité, pour votre soutien tout au long de l'été, notamment concernant la station de lavage !

À toi, Jani Boyer, agente de liaison du CRE Laurentides, pour ta présence active sur le terrain et auprès des jeunes dans les camps de vacances.

À toi, Maxandre Choquette, de la brigade des jeunes, merci !

Aux Chefs de Lacs, grâce à vous, la collecte d'échantillonnages du programme RSVL se poursuit !

Laissez-vous conduire !

Entre Mont-Tremblant et Saint-Jérôme. L'Inter c'est fiable, simple, sécuritaire et pas cher !

Informations :

1-877-604-3377

linter.ca

l'inter des Laurentides

Environnement

Le compostage en hiver

Même en hiver, la collecte du compost est en vigueur, et ce, aux deux semaines. La saison froide est idéale pour le compost, car celle-ci réduit ou arrête totalement la décomposition des matières organiques dans votre bac dès l'atteinte d'une température de 4°C.

Pour éviter que les aliments ne gèlent et/ou ne collent au fond du bac, déposez une couche de carton ou de papier journal (non glacé) contre les parois de votre bac. En plus d'être compostable, le carton ou le papier assurera une bonne collecte de vos matières organiques, même lors des temps les plus froids.

Visitez le site de la MRC des Pays-d'en-Haut pour les horaires de collectes et plus d'information.

Pensez à donner avant de jeter

Plusieurs items domestiques sont jetés dans le bac noir et/ou jetés lors de la collecte des encombrants alors que ces derniers pourraient être donnés et ainsi leur donner une deuxième vie. C'est le cas notamment de plusieurs petits appareils électroniques encore fonctionnels, des meubles qui sont toujours en état, du linge et autres textiles.

La réutilisation est l'un des moyens privilégiés pour détourner des tonnes de déchets de l'enfouissement. Cette année, pensez à donner avant de jeter. Ce qui vous apparaît inutile pourrait très bien être utile pour une autre personne.

Pour ce faire, voici certains organismes du secteur qui œuvre dans le domaine de la récupération et le réemploi :

Organisme
Conteneur du comptoir d'entraide de Centraide Laurentides

Adresse
6 ch. des Lilas, Sainte-Anne-des-Lacs

Matières acceptées
Textile

Organisme
Comptoir d'entraide de Centraide

Adresse
326 Montée de l'Église, Saint-Colomban

Matières acceptées
Textile, petits appareils, meubles.

Organisme
Comptoir vestimentaire

Adresse
Saint-Adolphe-d'Howard

Organisme
Armée du Salut

Adresse
241 rue Brière, Saint-Jérôme

Matières acceptées
Textile, petits appareils, meubles.

Organisme
Comptoir vestimentaire la fouillerie

Adresse
28 rue Bennett, Morin-Heights

Organisme
Ouvroir Saint-Sauveur

Adresse
382 rue Principale, Saint-Sauveur

Matières acceptées
Textile, jouets, petits appareils, meubles

Organisme
Friperie de l'Église Sainte-Marguerite

Adresse
81 chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Politique environnementale

La Politique environnementale a vu le jour en 2021. Cette dernière est le fruit de plus de deux ans de travail de la part du comité de la politique environnementale. La Politique est disponible en ligne sur le site Internet de la municipalité et nous vous invitons grandement à aller la consulter.

Les actions de la Politique environnementale touchent à plusieurs aspects de la vie communautaire des annelacoises et annelacois. Une telle politique prend vie dans la prise en compte de ses enjeux, objectifs et recommandations par l'ensemble de la population et l'administration municipale ainsi que par la mise en place des ressources humaines et financières nécessaires à sa réalisation.

Bien que le service de l'environnement soit responsable de l'application des actions visées par la politique, l'implication de tous les citoyens par de petits gestes au quotidien ou par des actions concertées est primordiale. Rappelons également le rôle du comité consultatif en environnement dans le suivi des actions proposées par la politique et la recherche de moyens constructifs pour améliorer le bon déploiement de la politique.

La première année de vie de la Politique environnementale a permis de mettre en place des actions concrètes. Sur un total de huit actions prévues en 2021, sept ont été entamées par l'entremise :

- de travaux réalisés par la Municipalité;
- d'études effectuées par des professionnels;
- de modifications à la réglementation.

Actions en lien avec la Politique environnementale

Plus concrètement et à titre d'exemple, les opérations de curage des fossés sur plus de 6 km de chemin vont assurément contribuer à diminuer la dynamique érosive de la gestion pluviale des eaux de ruissellement. Plusieurs projets d'implantation de bermes filtrantes et bassins de sédimentation sont également en cours de planification.

La nouvelle réglementation concernant la superficie constructive des lots est également un bon exemple de mesures mises de l'avant afin de protéger l'environnement dans le cadre du développement à venir du parc résidentiel de la municipalité et témoigne d'une bonne coopération entre le Service de l'environnement et celui de l'urbanisme.

Néanmoins, rien n'est acquis et le travail ne fait que commencer. Plusieurs actions doivent être approfondies et poursuivies en 2022 afin de respecter les visées de la politique.

Fonds environnemental

Le fonds environnemental de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a pour objectif de soutenir financièrement des projets et des initiatives locales citoyennes favorisant le développement durable.

À titre d'exemple et sans s'y limiter, les projets soumis peuvent viser une subvention pour une étude à caractère scientifique, la mise en place d'évènements à caractère environnemental, programme de sensibilisation d'une problématique environnementale, etc.

L'ensemble des règles à suivre et documents à remettre sont présentés dans le formulaire ainsi que dans le Guide du fonds environnemental accessibles sur le site Internet de la Municipalité.

Vous avez une idée en tête ?

N'hésitez plus !

IMPORTANT

Les demandes doivent être faites à partir du formulaire « Demande d'aide financière - Fonds environnemental » se trouvant sur notre site Internet : sadl.qc.ca/actionsenviros

Pour toutes questions sur la Politique environnementale ou sur le fonds environnemental, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de l'environnement !

Environnement

Les installations septiques et l'hiver

Les installations septiques nécessitent quelques petites attentions particulières lors de la saison froide. Il est important de maintenir un couvert de neige naturelle sur le champ d'épuration ce qui permet d'isoler les conduits. En maintenant le sol à une température stable, l'infiltration de l'eau peut se faire efficacement.

Il est aussi important de ne pas souffler ou accumuler la neige à la surface de l'élément épurateur. Le poids de la neige pourrait compacter le sol et nuire au bon fonctionnement du système septique.

Assurez-vous de ne pas intervenir à la surface de votre installation septique et de laisser la nature se charger du travail.

De plus, si votre installation est munie d'un système de pompage situé à l'extérieur, il est recommandé de laisser ce système accessible en ne laissant qu'une petite accumulation de neige. Ceci vous évitera d'avoir à creuser dehors au froid hivernal si un bris survient !

Circulation sur les lacs en hiver

C'est bien connu, l'eau des lacs gèle l'hiver et la glace se couvre de neige créant ainsi de nouveaux étendus à explorer à pied, en raquette ou en ski de fond.

Cependant, il faut rappeler que le passage hivernal sur les lacs est interdit pour les motoneiges ou autres véhicules tout terrains motorisés. Cette activité est non seulement dangereuse, mais également illégale.

En effet, selon l'article 54 du règlement SQ 2019, que vous pouvez visualiser sur notre site Internet (sadl.qc.ca), cela *« constitue une nuisance et est prohibé, sauf aux endroits permis pour ce faire, le fait de circuler ou d'utiliser une motoneige, un véhicule tout terrain, une motocyclette, un traineau à chien ou un cheval sur les domaines public ou privé, sur les sentiers récréatifs non motorisés (…), ainsi que sur des sentiers faisant l'objet d'un droit de passage au bénéfice de celle-ci (…).*

Boîtes de récupération | Rappel

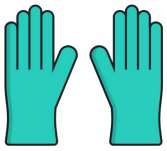

Un petit rappel pour mentionner que des boîtes de récupération pour les piles usées, les bouchons de lièges, les masques de procédures usés, les gants de nitriles usés, etc. sont disponibles à la réception de l'hôtel de ville.

N'hésitez pas à venir remplir ces boîtes.

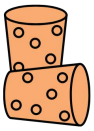

Quelques rappels de votre Service de l'urbanisme

L'importance de déneiger les structures l'hiver

Si votre maison présente de nouvelles fissures ou des craquements inhabituels, que les cadrages de vos portes et plafonds sont très ou peu déformés ou que des infiltrations d'eau surgissent, vérifiez votre toiture. Il est probable que l'accumulation de neige sur cette dernière soit la cause de ces problématiques, plus particulièrement lorsque la neige n'est pas répartie uniformément. De plus, les épisodes de pluie en hiver sont de plus en plus fréquents, ce qui gorge la neige d'eau et augmente d'autant plus le poids que doivent supporter les toitures.

Les abris temporaires devraient également être déneigés afin d'éviter qu'ils s'effondrent. Dans le but d'éviter des incidents, il est recommandé de déneiger les abris temporaires, avec une pelle conçue à cet effet, depuis l'extérieur, et non en soulevant la neige depuis l'intérieur.

La date limite pour le retrait des abris temporaires est le 15 mai de chaque année.

Les dangers de l'abrasif l'hiver

Les abrasifs utilisés l'hiver pour faire fondre la glace peuvent causer des dommages. Les sels de déglaçage, par exemple, sont une source de contamination pour les puits artésiens puisqu'ils entrent dans le sol et pénètrent la nappe phréatique. Les sels s'attaquent également aux surfaces, telles que les galeries de béton ou les pavés en causant une dégradation accélérée en plus d'être nocif pour la végétation. Il existe sur le marché des solutions respectueuses de l'environnement, tels les produits biodégradables, qui sont moins dommageables pour les aménagements ainsi que les bâtiments.

Les tuyaux et l'hiver

En cas d'absence prolongée de votre propriété, il est recommandé de vider la tuyauterie afin d'éviter que l'eau y gel et qu'éventuellement, les tuyaux cèdent et causent d'importants dommages. La température d'un vide sanitaire, où se situe la tuyauterie, devrait être maintenue à un minimum de 10 °C.

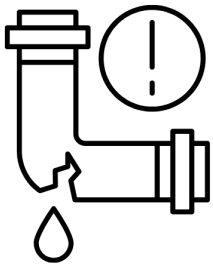

Le chauffage en hiver

Puisque la consommation en chauffage, représente plus souvent qu'autrement, 50% de la consommation énergétique des foyers, voici quelques trucs et astuces simples afin de réduire celle-ci.

- Laisser les rayons du soleil entrer là où l'orientation de la maison le permet pour réchauffer les pièces;
- À la tombée du jour, fermer les stores et les rideaux pour conserver votre chaleur;
- Porter une attention aux matériaux puisque certains peuvent permettre de réchauffer légèrement votre foyer parce qu'ils absorbent la chaleur afin de la relâcher plus tard.

Contrôle animalier

Avez-vous les licences pour vos compagnons poilus ?

Elles sont obligatoires depuis le mois de novembre 2021.

Visitez notre site Internet pour tous les détails : https://sadl.qc.ca/controle-animalier

COORDONNÉES DES SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

Accueil / réception
poste 221
info@sadl.qc.ca

Krystle Gagnon
Commis de bureau
poste 221
kgagnon@sadl.qc.ca

Lysianne Gosselin
Adjointe administrative
poste 229
lgosselin@sadl.qc.ca

Keven Dufour
Technicien à la comptabilité
poste 222
comptabilite@sadl.qc.ca

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Ismaëlle Girard
Technicienne en prévention incendie
poste 232
igirard@sadl.qc.ca

Marc-Antoine Jetté
Chef aux opérations et à la formation
poste 231
majette@sadl.qc.ca

Alain Grégoire
Directeur
poste 227
agregoire@sadl.qc.ca

MAIRESSE

Catherine Hamé Mulcair
poste 258
chamemulcair@sadl.qc.ca

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Carine Lavigueur
Adjointe administrative
poste 260
clavigueur@sadl.qc.ca

Damien Daudet
Adjoint
poste 230
ddaudet@sadl.qc.ca

Mathieu Langlois
Directeur
poste 226
mlanglois@sadl.qc.ca

SERVICE DE L'URBANISME

Carine Lavigueur
Adjointe administrative
poste 260
urbanisme@sadl.qc.ca

Brigitte Cantin
Adjointe
poste 234
urbanisme@sadl.qc.ca

Christian Goyette
Adjoint
poste 257
urbanisme@sadl.qc.ca

Christine Valiquette
Directrice
poste 224
urbanisme@sadl.qc.ca

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-Philippe Gadbois
poste 223
jpgadbois@sadl.qc.ca

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Bibliothèque
poste 300
biblio@sadl.qc.ca
mabibliotheque.ca/sainte-anne-des-lacs

Lucie Plouffe
Responsable de la bibliothèque
poste 300
lplouffe@sadl.qc.ca

Marie-Christine Lespérance
Adjointe aux loisirs
poste 262
mclesperance@sadl.qc.ca

Stéphanie Lauzon
Directrice
poste 225
slauzon@sadl.qc.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE

Vickie Cardinal
Adjointe Administrative
poste 228
vcardinal@sadl.qc.ca

Luc St-Gelais
Coordonnateur
poste 264
lstgelais@sadl.qc.ca

Maxime Jamaty
Directeur
poste 263
travauxpublics@sadl.qc.ca

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs